

## **Communiqué**

### **La rémunération du chef d'Air Canada est excessive, dit la présidente de la section locale 2002 des TCA**

(Toronto, le 12 avril 2011) – La rémunération de 4,6 millions de dollars qui a été versée l'an dernier à Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada, et la prime de maintien en fonction à venir sont scandaleuses, surtout après toutes les années de difficultés économiques qui ont perturbé l'industrie du transport aérien, déclare Jamie Ross, présidente de la section locale 2002 des TCA.

Air Canada et la section locale 2002 des TCA sont présentement en négociation pour le renouvellement de la convention collective. Selon Mme Ross, la rémunération massive accordée au chef d'Air Canada contredit les déclarations de l'entreprise, qui prétend ne pas avoir les moyens de donner une bonne convention à ses employés.

« Nos membres travaillent fort pour offrir des services de qualité et faire en sorte qu'Air Canada devienne le meilleur transporteur possible. Cependant, aux dernières négociations, ils ont dû se battre contre toute une série de demandes de concessions », d'expliquer Mme Ross. Depuis 2002, les salaires des membres des TCA à l'emploi d'Air Canada n'ont même pas atteint la moitié de l'inflation.

« C'est injuste qu'Air Canada réserve des concessions ou des gains minimes à des milliers d'employés qui s'acharnent au travail, pendant que les hauts dirigeants empochent des millions de dollars », déclare Mme Ross.

Selon la Presse Canadienne, en plus des 3 millions de dollars touchés en argent l'année dernière, Rovinescu a également obtenu pour 1,4 millions de dollars d'actions d'Air Canada, plus 156 400 \$ qui ont été versés à son régime de retraite.

Également selon la PC, Rovinescu pourra toucher une prime de maintien en fonction de 5 millions de dollars s'il reste en poste jusqu'au 31 mars 2012.

« Les résultats financiers des dernières années chez Air Canada sont attribuables aux efforts et au dévouement de nos membres d'un océan à l'autre », déclare le président national des TCA, Ken Lewenza.

« C'est tout simplement inacceptable pour les membres et pour notre syndicat qu'Air Canada puisse dilapider des sommes exorbitantes en primes et en financement de

retraite, surtout que nous sommes en train de négocier et que la société réclame des concessions importantes, notamment au régime de retraite. Le comité de négociation d'Air Canada et le syndicat réclament des améliorations équivalentes et des gains véritables pour leurs membres chez Air Canada », de conclure M. Lewenza.

La section locale 2002 des TCA représente 3 800 membres à l'emploi des ventes et du service clientèle d'Air Canada dans les grands aéroports et les centres d'appels.

-30-

*Renseignements : Communications TCA – John McClyment (cell.) 416-315-3202 ou  
Communications de la section locale 2002 des TCA – Darryl Bink (cell.) 647-802- 8613*